



COMMUNE DE FOURQUES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 23 MARS 2016 à 18 heures 30

Membres du conseil municipal en fonctions : ARSAC Claudie, ATHENOUX Odile, AZEMA Jean-Michel, Aimé BARACHINI, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Stéphanie GILENI, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Vanesia FRIZON, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT, David RIBES

Présents : Claudie ARSAC, Odile ATHENOUX, Aimé BARACHINI, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Joëlle DE JAGER, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Stéphanie GILENI, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Michel PAULET, Thérèse MERCANTI, Jean-Paul RABANIT.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Michel AZEMA donne procuration à M. Gilles DUMAS. M. Michel DELAWOEVRE donne procuration à M. Robert HEBRARD. Mme Vanesia FRIZON donne procuration à M. Georges GUIRARD. M. David RIBES donne procuration à M. Aimé BARACHINI

Absents excusés : Mmes Nadine CASTELLANI et Myriam NESTI. M. Yvan CAVALLINI.

Secrétaire de séance : M. Robert HEBRARD.

Compte rendu des décisions du maire prises en application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant délibération du 14 avril 2014 :

DC N° 2016-010 du 14/03/16 : Tarif retransmission concert « Eddy Mitchell » en date du 1^{er} avril 2016 (16,00€)

Rectification à la délibération N° 2015-075 du 3 décembre 2015 relative à la déviation de canalisations de gaz et portant notamment sur le déclassement d'un espace boisé classé.

Monsieur le maire rappelle que cette séance du conseil municipal vise à rectifier une erreur matérielle présente dans la délibération N° 2015-075 du conseil municipal de la commune de Fourques de la séance du 3 décembre 2015.

Cette précédente séance du conseil avait pour objet les "**Déviations des canalisations de gaz de l'antenne de Beaucaire DN100 à Beaucaire (Gard) et des antennes de Fourques Rhône ouest DN80 et de Beaucaire-Arles (DN150) à Fourques (Gard). Mise en compatibilité du Plan d'Occupation des sols**".

Dans le cadre de la nécessité de déclassement d'EBC pour la mise en place des canalisations, la surface indiquée de 1.172 m² est à rectifier par **1.772 m²** comme stipulée sur la carte du dossier de mise en compatibilité du POS en p.28. Cette correction a pour but d'annuler cette erreur typographique et de mettre en cohérence la délibération avec les cartes en page 28 et 29 du dossier de mise en compatibilité du POS.

Le reste de la délibération du 3 décembre 2015 est sans changement.

Aussi, dans les mêmes conditions que la délibération prise en séance du 3 décembre 2015,

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

EMET un avis favorable à la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols, pour permettre la réalisation des travaux de renforcement des digues situées en rive droite du Rhône sur le territoire communal.
